



SRDH

SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE DIVES HOULGATE
Association régie par la Loi de 1901 – Re-Fondée en 1922

AVIS DE COURSE

Dates : samedi 11 et dimanche 12 juillet 2015

Nom de la compétition : Régate des 93 miles Grade : 5C

Lieu : Port Guillaume - 14160 Dives-sur-Mer Autorité Organisatrice :
SRDH Société des Régates de Dives Houlgate

**Régate comptant pour le Critérium Départemental du Calvados
Régate inscrite au Championnat de Baie de Seine**

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016* (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du RIPAM quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.4 les règles OSIRIS Habitables,
- 1.5 le règlement du CBS (Championnat de Baie de Seine - www.baiedeseine.fr)

2. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte :

- 3.1.1 à tous les bateaux francisés disposant de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Les bateaux devront être équipés d'une VHF et de feux de navigation.

- 3.1.2 à tous les bateaux d'un groupe brut égal ou supérieur à 8 disposant d'un certificat OSIRIS Habitables en cours de validité.

La flotte sera être partagée en deux classes :

- Classe 1 : groupe brut égal ou supérieur à 8 et inférieur ou égal à 18,5.
- Classe 2 : groupe brut supérieur à 18,5.

(sous réserve que la classe comporte au moins 5 unités).

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire sur le site de la SRDH: www.srdh.fr. Il leur sera retourné une feuille d'engagement. La confirmation de leur engagement devra parvenir au secrétariat de la SRDH Base Nautique Quai Bernard Magne 14160 Dives-Sur-Mer accompagnée des droits d'inscription requis au plus tard le 10 juillet 2015.

3.3 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- pour chaque membre de l'équipage, la licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité.

Des licences temporaires d'un jour pourront être délivrées sur présentation d'un certificat médical.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 45 € par bateau.

5. PROGRAMME

Vendredi 10 juillet 2015: Confirmation des inscriptions et contrôle des licences : 15h00 à 20h00.

Samedi 11 juillet 2015: Confirmation des inscriptions et contrôle des licences : 8h00 à 8h45.

Briefing : 9h00

Fermeture de la porte: 10h10 **Pied de pilote de 30 mn recommandé, 45 mn si tirant d'eau de plus de 2m**

Heure prévue pour le signal d'avertissement : 10h30.

Samedi 11 juillet 2015 : Fermeture porte soir : 22h55

Dimanche 12 juillet : Ouverture porte matin 5h40 fermeture 11h25 Ouverture soir 18h10

Lundi 13 Proclamation des résultats : 18h30 à la SRDH . Elle sera suivi d'un apéritif
dinatoire

Marées du 11 juillet : pleine mer : 7h04 (Coef 59) soir: 19h44 Coucher du soleil le 11(Caen) 22h00

Marées du 12 juillet : pleine mer : 8h18 (Coef 62) soir: 20h52 Lever du soleil le 12 (Caen) 6h14

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course et les modifications éventuelles seront affichées au tableau officiel à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

Le parcours de la 93 miles est décrit en annexe.

8. CLASSEMENT

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y seront soumis sera fait selon le système temps sur temps sans CVL (Coefficient de Vent Léger).

9. PLACE AU PORT

La place au port est offerte par la **CCI** de Caen du 5 juillet au 18 juillet. Renseignements après de Port Guillaume tel : 02 31 24 48 00 et VHF canal 9

10. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. Communication VHF pour la course: Canal 6

12. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

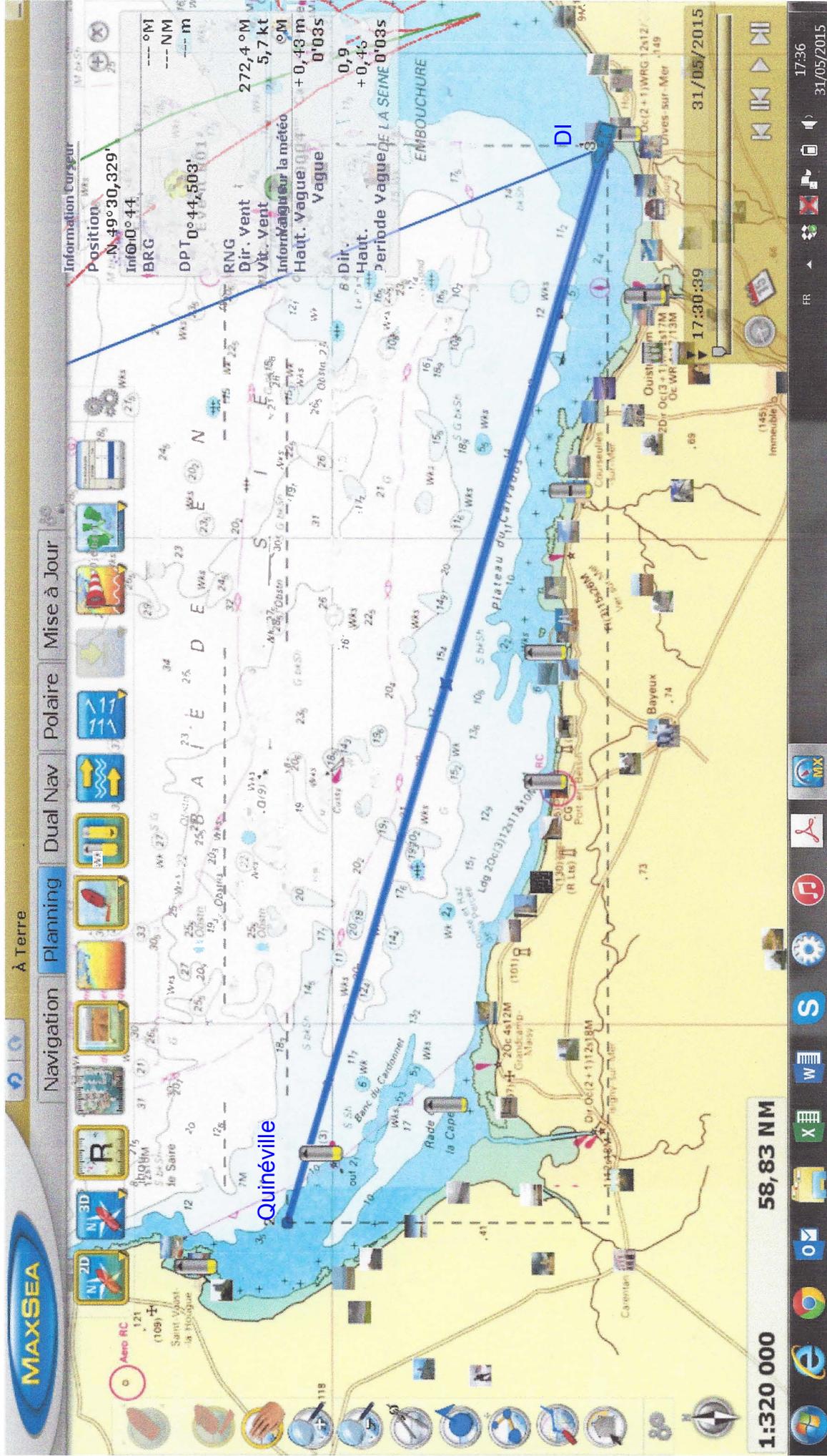
la SRDH 02 31 24 23 12 ; Thierry Mercier 06 80 27 49 26.

ANNEXE 1 « ZONES DE COURSE »

ZONE DE PARCOURS:

DI Bouée d'entrée de Port Guillaume	49°19,2 N 00°05,8 W	Zone de départ et d'arrivée
Ouistreham	49° 20,5 N 00°14,6 W	Toujours laisser au Sud
Les Essarts de Langrune	49°22,6 N 00°21,3 W	Toujours laisser au Sud
Quinéville – entre Saint Vaast la	49°31,8 N 1°12,4 W	A laisser à babord
Hougue et les Iles Saint Marcouf		

PARCOURS REGATE DES 93 MILES



Aller: DI vers Quinéville (à laisser à bâbord)

Retour: Quinéville vers DI (temps à relever DI au Nord, à laisser à bâbord)